

# PPA Lyon 2022-2027

COPIL de validation du plan d'action

---

12 juillet 2021

# Agenda

- Mot d'introduction du Préfet et de la Métropole – 14h30-14h45
- Principaux enseignements de la concertation citoyenne – 14h45-15h15
- Présentation du plan d'action du PPA – 15h30-16h45
  - Retour sur le travail réalisé (5')
  - Présentation des modalités de rendus (15')
  - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3 (45')
  - Points restants à approfondir (15')
- Prochaines étapes et calendrier – 16h45-17h00

# Agenda

- **Mot d'introduction du Préfet et de la Métropole – 14h30-14h45**
- Principaux enseignements de la concertation citoyenne – 14h45-15h15
- Présentation du plan d'action du PPA – 15h30-16h45
  - Retour sur le travail réalisé (5')
  - Présentation des modalités de rendus (15')
  - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3 (45')
  - Points restants à approfondir (15')
- Prochaines étapes et calendrier – 16h45-17h00

# Mots d'introduction du Préfet



# Objectifs et périmètres du PPA de Lyon

| Polluant            | Objectif PPA  |
|---------------------|---|
| NO2                 | Respecter les VL aux stations (délai le plus court)<br>Réduire les émissions de 1300 t / tendanciel 2027                  |
| PM 10               | Baisser la concentration moyenne d'exposition de la population<br>et le nombre de personnes exposées au-delà du seuil OMS |
| PM 2,5              |   |
| NH3<br>COVNM<br>SO2 | Réduire les émissions / tendanciel 2027<br>NH3 280 t<br>COVNM 1700 t<br>SO2 1300 t  |



Périmètre approuvé en 2021



# Agenda

- Mot d'introduction du Préfet et de la Métropole – 14h30-14h45
- **Principaux enseignements de la concertation citoyenne – 14h45-15h15**
- Présentation du plan d'action du PPA – 15h30-16h45
  - Retour sur le travail réalisé (5')
  - Présentation des modalités de rendus (15')
  - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3 (45')
  - Points restants à approfondir (15')
- Prochaines étapes et calendrier – 16h45-17h00

# Principaux enseignements de la concertation citoyenne

- La concertation publique s'est déroulée du 10 mai au 7 juin pour recueillir les remarques des habitants
- Deux canaux ont été ouverts pour contribution
  - Un questionnaire en ligne sur le site internet de la DREAL Auvergne Rhône Alpes
  - Un webinaire organisé le 19 mai à 18h00

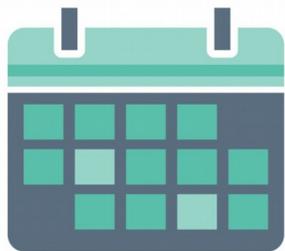
  
PRÉFET  
DU RHÔNE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

3eme Plan de protection de  
l'atmosphère  
de l'Agglomération lyonnaise

Concertation préalable  
du 10 mai au 7 juin 2021



# Rappels



Du 10 mai au 7 juin



1 dossier de concertation



1 webin'air le 19 mai



1 questionnaire en ligne

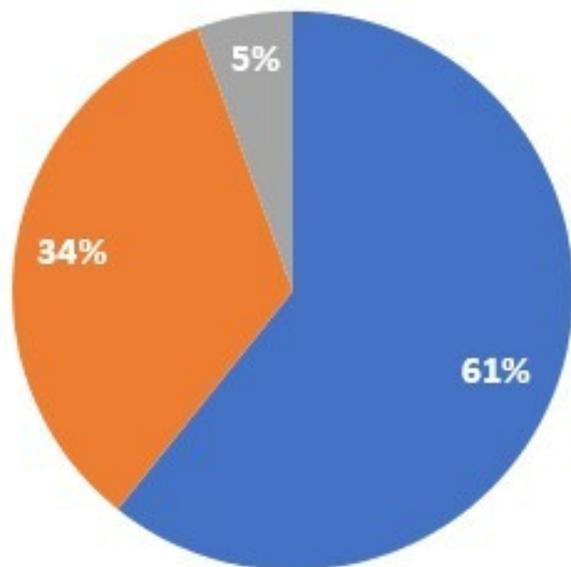


163 participants

# Données de la participation

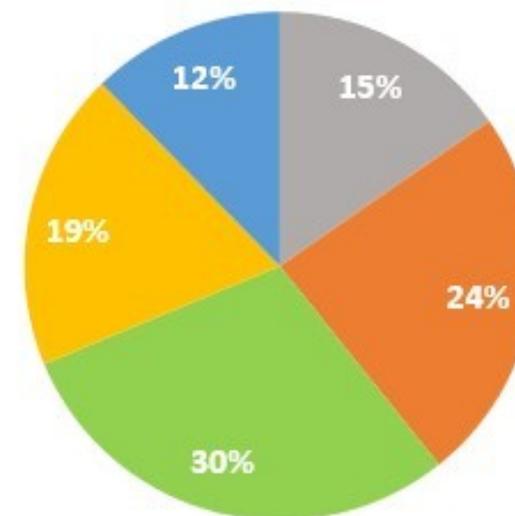
## RÉPARTITION PAR GENRE

■ Homme ■ Femme ■ Non renseigné



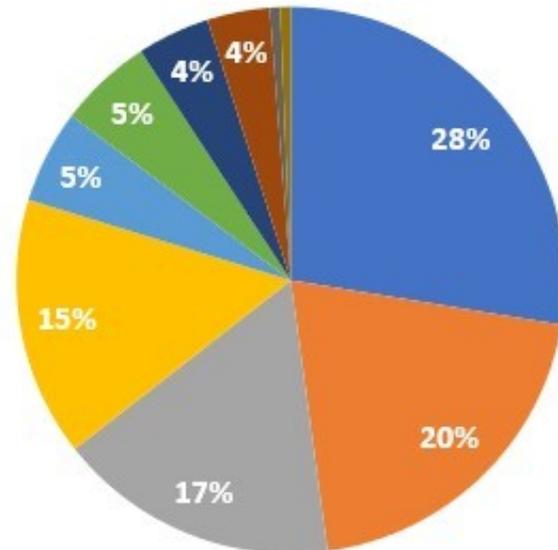
## RÉPARTITION PAR ÂGE

■ 20 à 35 ans ■ 36 à 50 ans ■ 51 à 65 ans ■ Plus de 65 ans ■ Non renseigné



# Données de la participation

## RÉPARTITION PAR PROFESSION



## RÉPARTITION PAR VILLE



- Lyon (19%)
- Mions (12%)
- Villeurbanne (8%)
- Chaponnay (7%)
- Jonage (6%)

# Analyse des contributions



Mobilité et déplacements  
42%



Urbanisme  
15%



Résidentiel et tertiaire  
13%



Activité agricole  
11%



1 187 avis et propositions



Activité industrielle  
9%

# Analyse des contributions



## Trafic routier:

- Véhicules thermiques (19%)
- Infrastructures (9%)
- Contrôle et taxation (8%)
- Stationnement (6%)
- Incitation (4%)
- Vitesse (1%)



## Mobilité et déplacements 42%



## Transports en commun:

- Général (20%)
- Avion (5%)
- Train (3%)
- Autres modes (2%)
- Bus (1%)
- Tramway et métro (1%)



## Modes doux:

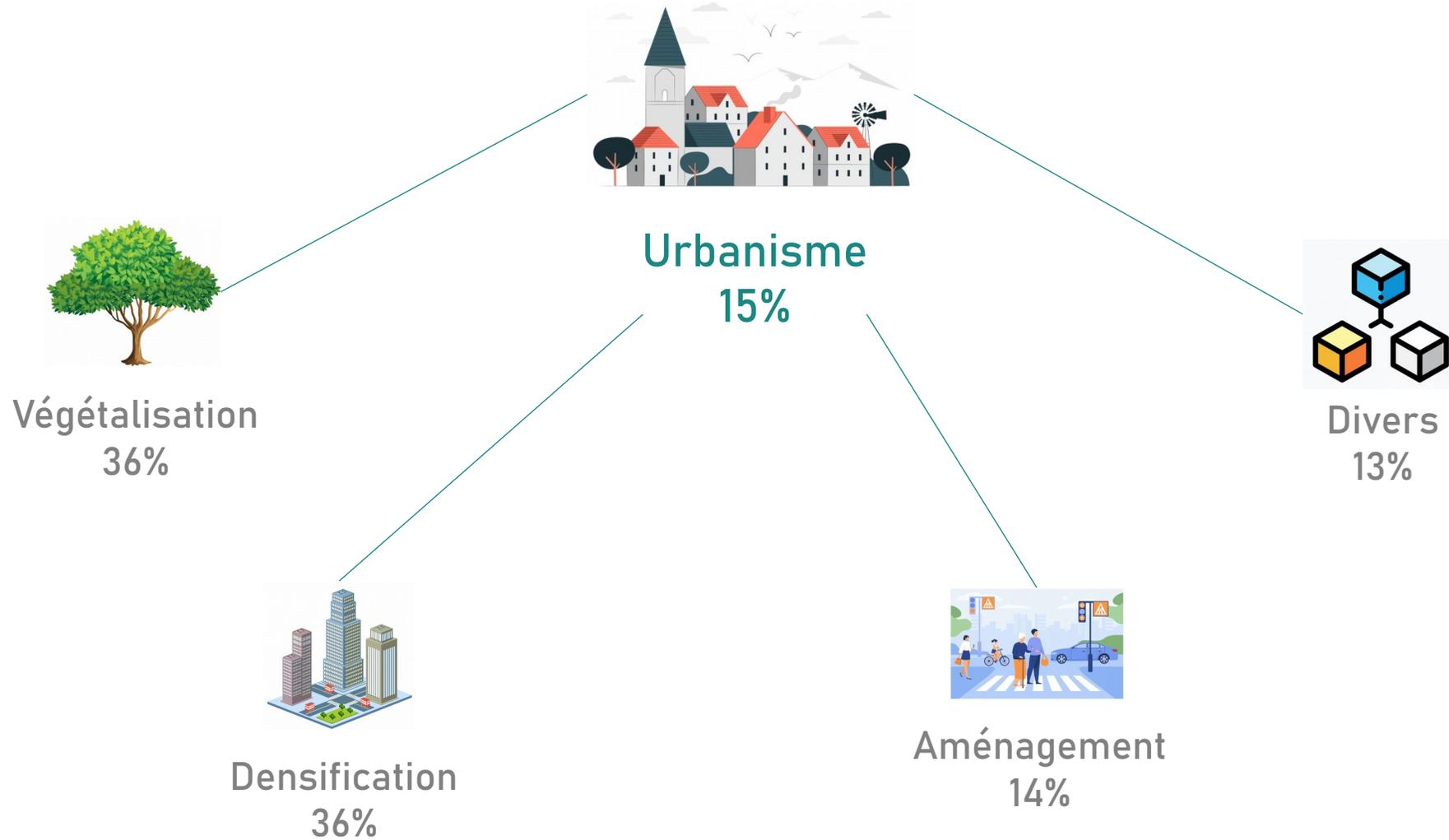
- Marche et vélo (10%)
- Co-voiturage (3%)



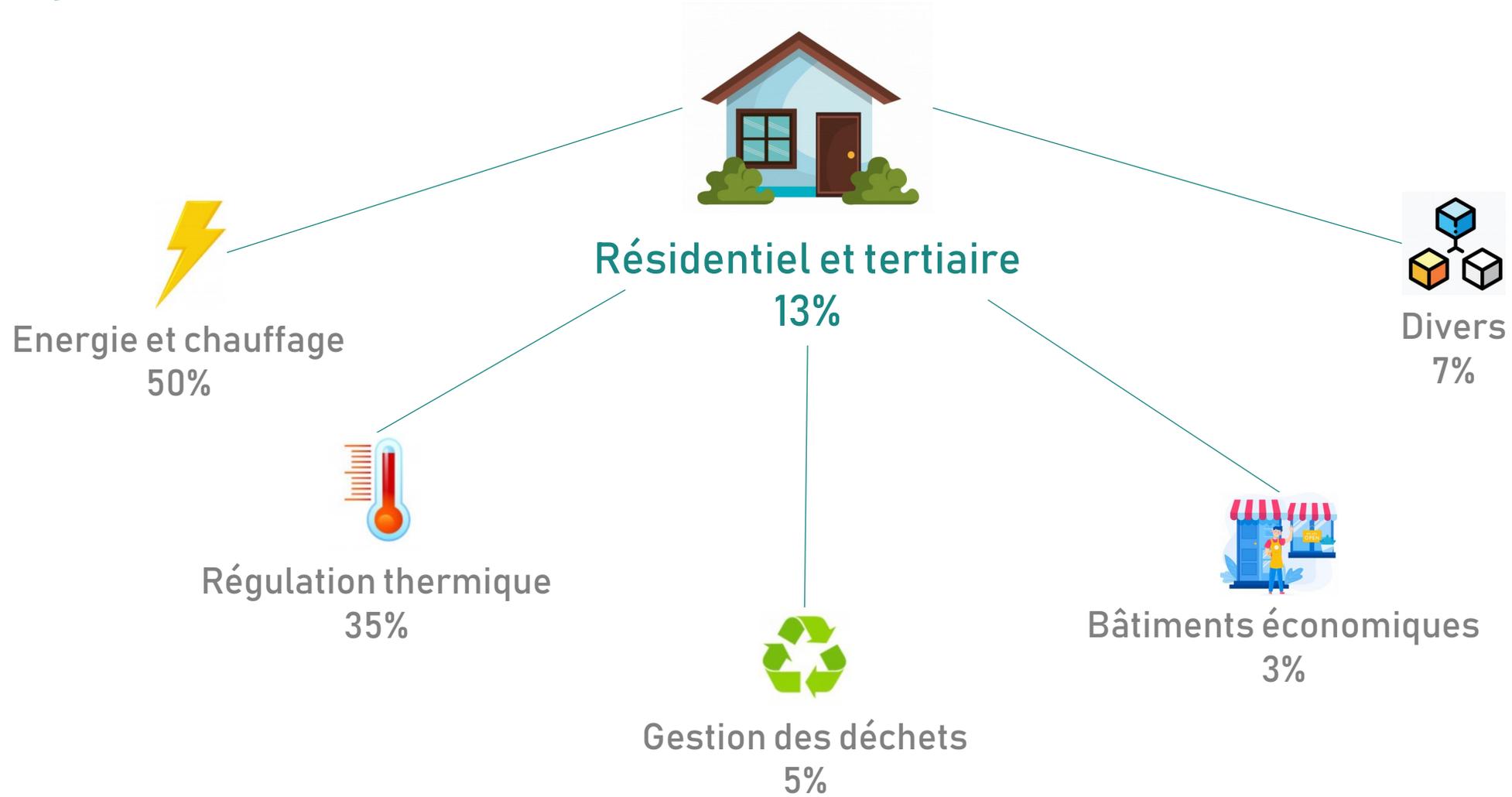
## Divers:

- Information et sensibilisation (2%)
- Autres (4%)

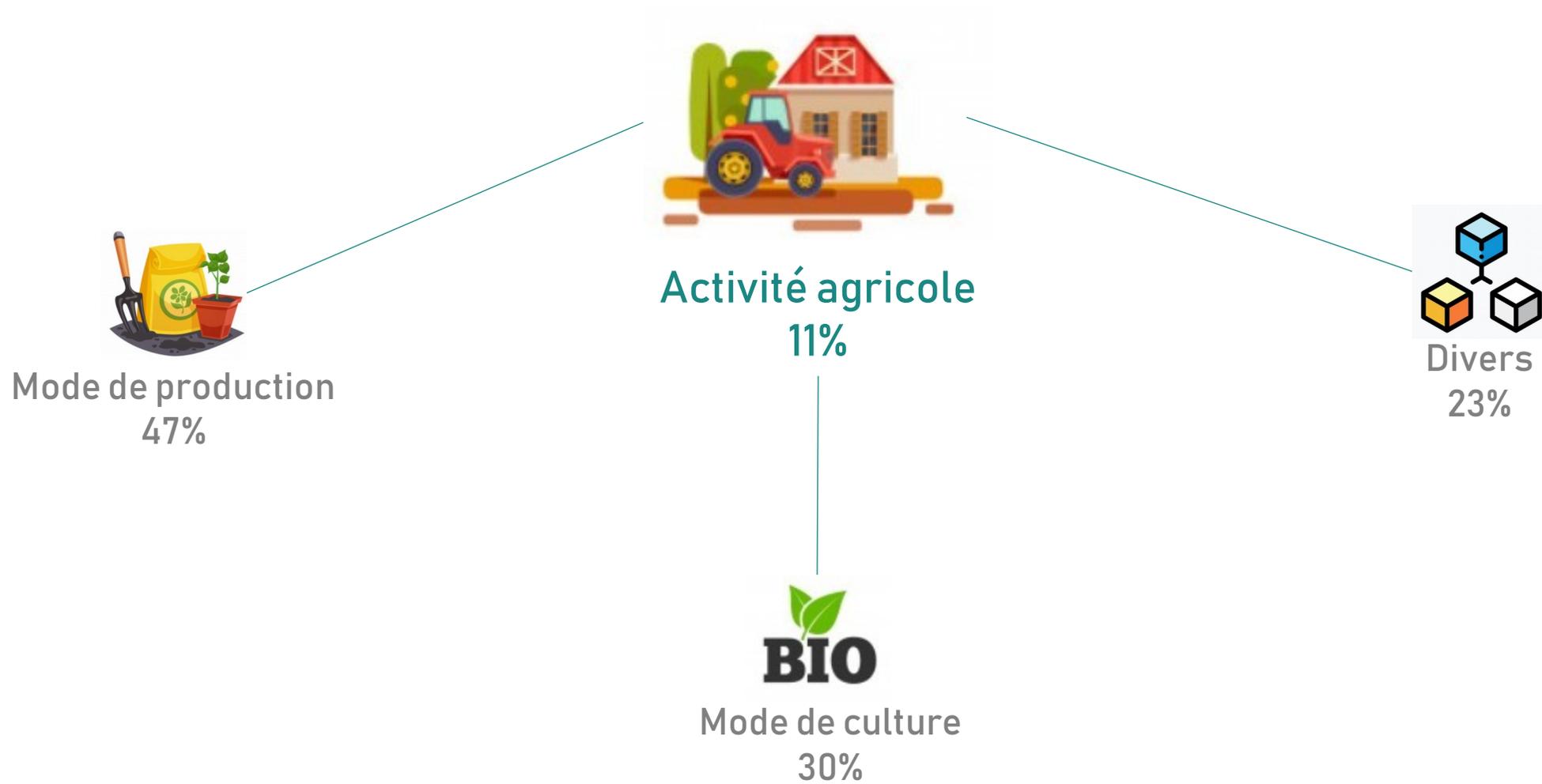
# Analyse des contributions



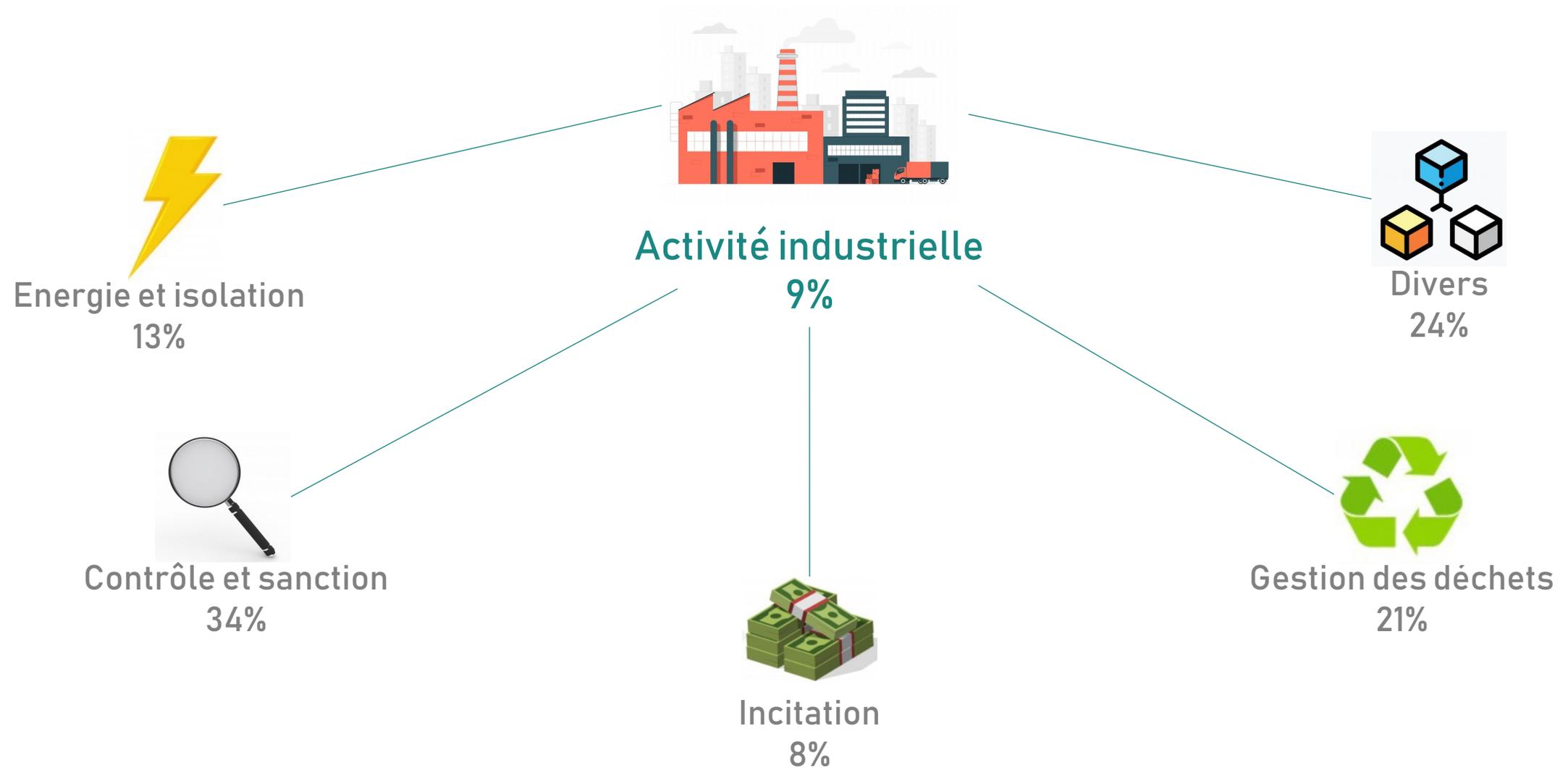
# Analyse des contributions



# Analyse des contributions



# Analyse des contributions

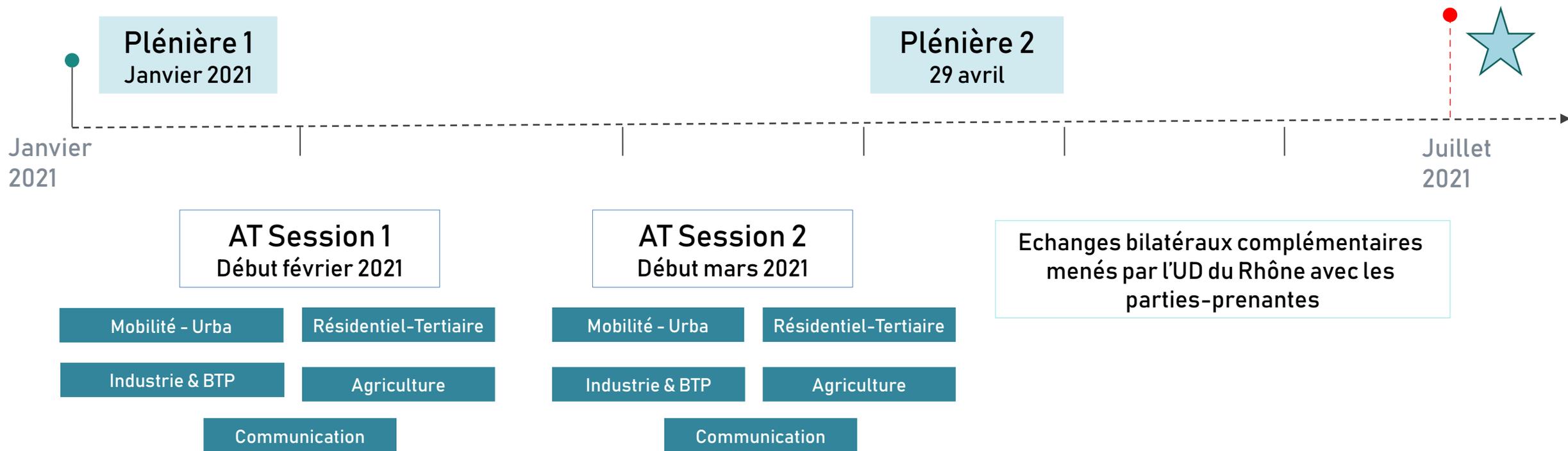


# Agenda

- Mot d'introduction du Préfet et de la Métropole – 14h30-14h45
- Principaux enseignements de la concertation citoyenne – 14h45-15h15
- **Présentation du plan d'action du PPA – 15h30-16h45**
  - Retour sur le travail réalisé (5')
  - Présentation des modalités de rendus (15')
  - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3 (45')
  - Points restants à approfondir (15')
- Prochaines étapes et calendrier – 16h45-17h00

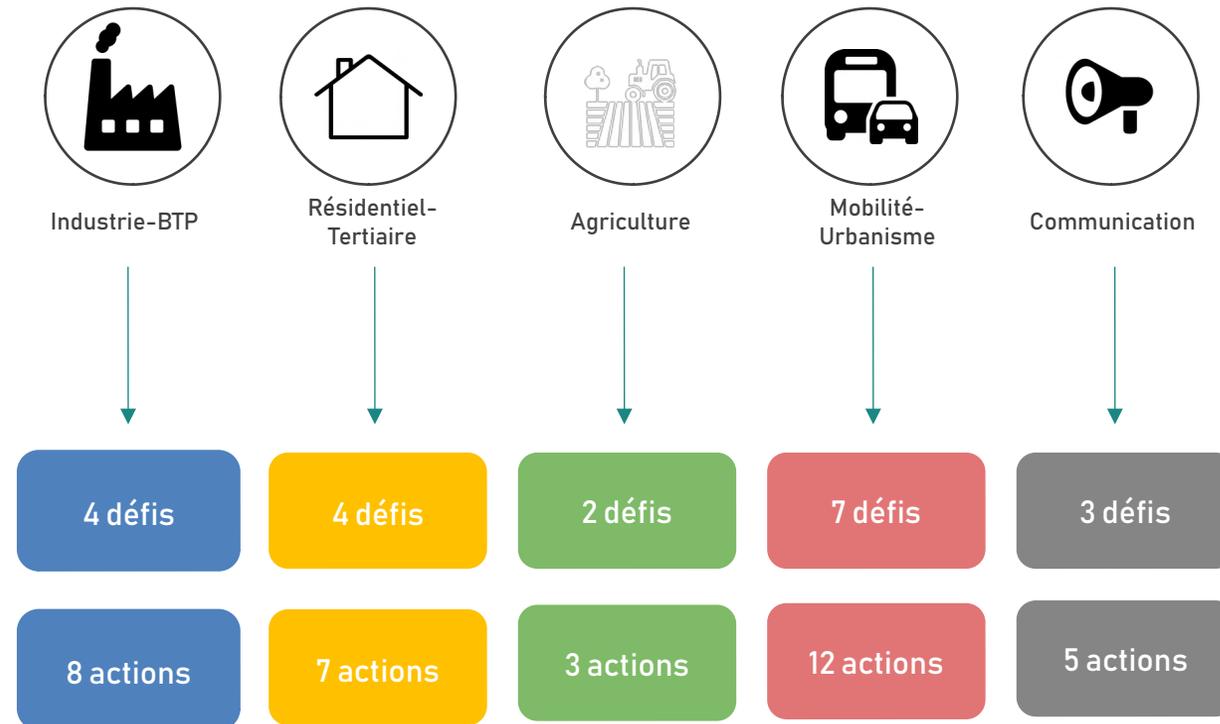
# Les travaux réalisés

- **5 groupes de travail sectoriels** se réunissant lors de deux sessions ateliers
- Une révision du PPA se voulant **participative** en associant les **acteurs des secteurs concernés**



# Le plan d'action du PPA3 : vision d'ensemble

Un plan d'action structuré autour de 5 secteurs clés, 20 défis et 36 fiches action :



# Le plan d'action du PPA3 : modèle de fiche action

- Un format identique retenu pour chacune des fiches
  - Portage
  - Description et justification de l'action
  - Cibles
  - Objectif principal
  - Mise en œuvre
  - Financements et éléments de coût
  - Communication
  - Conditions de réalisation
  - Aspects juridiques
  - Liens plan et programme
  - Calendrier et suivi
  - Indicateurs de suivi

# Le plan d'action du PPA3 : modèle de fiche action détaillée RT1.1

DEFI RT1



**ACTION RT1.1. : POURSUIVRE LE FOND AIR BOIS DE LA METROPOLE DE LYON ET DEPLOYER DES DISPOSITIFS SIMILAIRES SUR LES AUTRES TERRITOIRES DU PPA**

## PILOTE DE L'ACTION

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

## DREAL UDR

EPCI pour le déploiement et le suivi des Fonds Air Bois  
ADEME, Région, pour l'accompagnement technique et financier  
ATMO et ALEC pour l'apport d'expertise  
DREAL, DDT, professionnels, etc. pour le relai de la communication

## OBJECTIF PRINCIPAL

Besoin retours EPCI sur intentions FAB

## POLLUANTS VISES

Particules fines : PM10, PM2,5 et très fines

## DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

A l'échelle du PPA de Lyon, le chauffage individuel au bois est responsable à lui seul de près de la moitié des émissions de poussières (environ 1130 t de PM2,5 en 2027 selon tendanciel) et de 20 % des COV. En particulier, les appareils anciens (antérieurs à 2002) et les cheminées ouvertes ont un rendement très faible et génèrent de grandes quantités d'émissions de PM dans l'air extérieur, dont l'impact sanitaire est établi ainsi que d'autres polluants (COV, CO, NOX, HAP...) Il en ressort que l'enjeu de remplacer ces installations, soit par un chauffage au bois le plus récent (dernière labellisation Flamme verte) dont l'impact est limité, soit par une autre énergie renouvelable non polluante est de nature à abaisser largement les émissions de PM.

Des dispositifs de subventionnement appelés Fonds Air Bois ont été déployés sur la Métropole de Lyon, ainsi que brièvement dans l'ouest lyonnais. Cette aide est cumulable avec d'autres aides de rénovation énergétique (CEE, MaPrimeRénov) et sans condition de revenu. A ce jour, les objectifs de déploiement sur la Métropole de Lyon (3200 appareils à remplacer entre 2017 et 2021) ne sont pas atteints et l'effort doit être poursuivi. Cette action vise ainsi à poursuivre et amplifier la dynamique sur la Métropole de Lyon, tandis que de nouveaux fonds seraient à déployer sur des territoires voisins. Plusieurs EPCI se sont déclarés

## GAINS ESTIMATIFS

Descriptif ATMO.

Gain estimé conjointement avec actions RT1.2

- Scénario fil de l'eau :
- Scénario PPA :

intéressés pour lancer une telle démarche (CCMP, CCPO, CAVC et EBER).

Atmo AURA estime qu'à l'échelle du PPA3, la suppression ou le remplacement de 40 000 appareils (foyers ouverts et appareils antérieurs à 2002) permettrait de réduire les émissions de PM2,5 d'environ 600 t par rapport au tendanciel 2027, alors que l'atteinte des objectifs OMS à cette échéance nécessiterait une réduction globale des PM2,5, estimée à environ 700 t toutes actions confondues. En outre le remplacement ou la suppression de ces équipements induit un co-bénéfice important pour la réduction des COV.



© Source ATMO

## CIBLES

Particuliers disposant d'un chauffage au bois (appoint ou principal) dont la performance doit être améliorée. Les installations visées sont en particulier le foyers ouverts (FO) ainsi que les foyers fermés ou inserts et poêles à bûches antérieurs à 2002, voire également des équipements postérieurs à 2002 mais non performants.

## MISE EN ŒUVRE

### RT.1.1.1 Poursuivre et amplifier le déploiement du Fonds Air Bois de la Métropole de Lyon

- Sur le Grand Lyon, le Fonds Air Bois a été mis en œuvre à partir de septembre 2017. Le dispositif a été renforcé en 2019 via une augmentation des montants de la Prime et un renforcement de l'animation du dispositif par l'ALEC Lyon. Il s'agissait d'une des actions phares du Plan Oxygène. Dans le cadre du PPA3, il s'agit de poursuivre les efforts engagés. L'objectif est de contribuer au renouvellement de **XX** appareils non performants, soit **X%** du parc. L'installation du nouvel équipement est réalisé par un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'environnement).

### RT.1.1.2 Déployer de nouveaux FAB sur les EPCI voisins

- Au regard des effets positifs du dispositif, il s'agit d'élargir la couverture des territoires éligibles à la Prime Air Bois. Pour les territoires couverts par le PPA qui n'ont pas encore mis en place la Prime Air Bois, une étude de préfiguration suivant le cahier des charges de l'ADEME sera réalisée. Le cas échéant, le dispositif sera étendu à ces EPCI.

### RT.1.1.3 Prévoir une animation du dispositif et une communication à l'échelle du PPA

- Réaliser des campagnes de communication ciblées vers les propriétaires de logements équipés de foyers ouverts : il s'agira notamment de relayer efficacement sur le territoire du PPA3 la communication nationale prévue à l'automne 2021
- Se rapprocher des professionnels du secteur (installateurs, revendeurs, ramoneurs en particulier) qui constituent de bons ambassadeurs et relais de la prime et des bonnes pratiques (choix du combustible, utilisation de l'appareil). Afin de toucher globalement la profession des ramoneurs, il est envisagé de passer par la chambre nationale de la fumisterie.

## COMMUNICATION

- Des supports ad hoc existent déjà sur lesquels il conviendra de s'appuyer (Guide de la Prime Air Bois (2019) dans la mise en œuvre de cette action.

## CONDITIONS DE REALISATION

- La bonne réalisation de l'action implique de garantir une lisibilité des dispositifs pour les particuliers. La mise en place d'un guichet unique permettant de flécher les aides de renouvellement des appareils de chauffage au bois ainsi que les aides à la rénovation énergétique est à envisager pour répondre à cet enjeu.
- Nécessité d'atteindre individuellement chaque ménage pour qu'il change son installation, implique un besoin d'animation important ainsi qu'un suivi et une instruction très lourde des dossiers.
- L'estimation des gains attendus nécessite d'être confortée par des inventaires issus d'enquêtes terrain

# Le plan d'action du PPA3 : modèle de fiche action détaillée RT1.1

## FINANCEMENTS ET ELEMENTS DE COUTS

Plusieurs financements ont pu être identifiés, parmi lesquels :

Un financement à amorcer dans le cadre des CRTE ("Contrat de Relance et de Transition Ecologique"). Un financement de la Région pour l'investissement doit être mis en place. Le cas échéant, il sera systématiquement accompagné d'un financement ADEME sur l'étude de préfiguration (taux d'aide 70%) et sur l'animation et la communication. Le financement sur l'animation et la communication sur le Feuille de route qualité de l'air (dépôt de la demande avant fin 2022) sera conditionné aux respects des critères ADEME. Le financement de l'ADEME doit être revu par le MTES : le Ministère compte déployer une feuille de route chauffage bois

dans laquelle il est prévu de reconduire et augmenter les budgets alloués à ces remplacements d'appareils.

Enfin, une extension de MaPrimeRenov est envisagée

Les principaux postes de coût concernent l'investissement et la communication. Les coûts sont dépendants des EPCI car le montant des primes allouables est variable. Au niveau du Grand Lyon, les ménages peuvent bénéficier d'une aide au renouvellement d'un montant de 1 000 €, bonifiée jusqu'à 2 000 € sous conditions de revenus, pour le remplacement de leur cheminée ancienne.

## ASPECTS JURIDIQUES

La loi ELAN permet aux services de l'Etat et aux collectivités d'adopter des mesures incitant au recours à des technologies moins émettrices.

Le projet de loi Climat et Résilience prévoit de renforcer et simplifier les dispositifs d'accompagnement dans le but d'accélérer le renouvellement des appareils de chauffage au bois. Au niveau national, il est ainsi prévu de remplacer 600 000 appareils d'ici 2025 grâce aux aides à la rénovation énergétique des logements (MaPrimeRenov) et aux fonds air bois déployés par

les collectivités territoriales et accompagnées par l'ADEME. En région AURA, cela représenterait un objectif de **remplacement d'appareils non performants via l'installation de 70 000 poêles à granulés ou bûches performants et 14 000 poses d'insert dans les foyers ouverts sur la période 2021-2025 (la région AURA totalise 14 % des ventes nationales (source Observ'ER marché 2019).**

**NB : estimation de 13 à 15000 pour le territoire PPA de Lyon.**

## LIENS PLANS ET PROGRAMMES

- Le plan d'action national « chauffage domestique performant » du Ministère de la Transition Ecologique du 13 avril 2021 vise à répondre à l'objectif de **diminuer de 50 % les émissions de particules liées au chauffage au bois domestique sur la période 2020 -2030 en zone PPA**

- La Fiche Action 6 de la Feuille de Route 2017 " Réduire les émissions associées au chauffage individuel au bois non performant sur les territoires du PPA " ;

- Le Plan Oxygène de la Métropole de Lyon ;  
- La démarche Ecoreno'v qui constitue une partie du volet « Habitat » du Plan Climat de la Métropole de Lyon. Le service proposé par le SOL constitue un axe fort de la démarche TEPOS de l'Ouest Lyonnais. La plateforme vise à accompagner et financer la rénovation globale et performante des logements privés du territoire.

## CALENDRIER ET SUIVI

Les objectifs de renouvellement des appareils sont les suivants :

| 2022  | 2023 | 2024 | 2025  | 2026 | 2027  |
|---|------|------|---|------|---|
|   |      |      | Objectifs taux de renouvellement Loi Climat et Résilience |      | Objectifs taux de renouvellement du PPA et de réduction des émissions de PM de 50 % entre 2020-2030 |
| Poursuite et élargissement de la Prime Air Bois sur le territoire |      |      |   |      |   |

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

| Indicateur de suivi   | Responsable de la remontée de l'indicateur au pilote |
|---|--|
| Nombre et type d'installations de chauffage remplacées par EPCI et par an               | EPCI   |
| Nombre et type d'action de communication engagées                                       | Partenaires techniques et financiers                 |
| Réduction des émissions de polluants calculées et mesurées (avant/après renouvellement) | ATMO   |

# Industrie : Défis et actions

**Légende**

-  Requis pour préciser les objectifs
-  Modélisable
-  Modélisable si données complémentaires

|   | INTITULE DU DEFI  | ACTIONS  | PORTAGE   | PARTENAIRES  | RETOUR PARTENAIRE   | MODELISATION  |
|---|---|--|-----------|--|---|---|
| 1 | Réduire les émissions canalisées et diffuses des émetteurs industriels classés IED      | I.1.1 Réduire les émissions canalisées et diffuses des installations industrielles soumises à la directive IED                             | DREAL-UDR | DREAL-UD R, UDI, UDA<br>Financeurs potentiels (ADEME, Région Etat ...), organisations professionnelles |   |    |
|   |   | I.2.1 Renforcer la surveillance et le suivi des installations relevant de la directive MCP   | DREAL-UDR | DREAL-UDR, UDI, UDA, DDPP-R, I, A<br>Organismes agréés contrôle, organismes professionnels             |   |   |
| 2 | Réduire les émissions de poussières et d'oxydes d'azote des installations de combustion | I.2.2 Renforcer les valeurs limites d'émissions en particules et oxydes d'azote des installations de combustion comprises entre 1 et 50 MW | DREAL-UDR | DREAL-UDI, DREAL-UDA ;<br>DDPP-R, DDPP-I, DDPP-A<br>Financeurs potentiels                              |    |    |
|   |   | I.2.3 Réduire les émissions de particules des installations de combustion comprises entre 400 kW et 1MW                                    | DREAL-UDR | DREAL-UDI, DREAL-UDA ; ALEC, AGEDEN, ATMO, ADEME, conseil Régional, Organismes de contrôle, EPCI       |   |    |
|   |   | I.3.1 Mettre en œuvre des niveaux d'émissions spécifiques pour les carrières et les plateformes de concassage/ recyclage                   | DREAL-UDR | Carriers, Industriels, UNICEM, DREAL-UDI, DREAL-UDA  |   |    |
| 3 | Réduire les émissions de poussières à chaque phase du cycle de vie des matériaux        | I.3.2 Favoriser les bonnes pratiques permettant de réduire les émissions de poussières   | UNICEM    | FRTF, UNICEM   |   |   |
|   |   | I.3.3 Valoriser et diffuser les bonnes pratiques, notamment via la charte Chantier Propre  | FRTF      | UNICEM, maîtres d'ouvrage (Etat, collectivités, etc.)  |  |  |
| 4 | Améliorer la connaissance des émissions industrielles                                   | I.4.1 Caractériser la granulométrie des particules émises dans les rejets canalisés  | DREAL-UDR | DREAL-UDI, DREAL-UDA, Industriels  |   |   |

# Résidentiel Tertiaire : Défis et actions

## Légende



Requis pour préciser les objectifs



Modélisable



Modélisable si données complémentaires

|      | INTITULE DU DEFI  | ACTIONS   | PORTAGE                         | PARTENAIRES  | RETOUR PARTENAIRE | MODELISATION |
|------|---|---|---------------------------------|--|-------------------|--------------|
| RT 1 | Diminuer les émissions dues au chauffage au bois  | RT1.1 Poursuivre le fonds Air Bois de la Métropole de Lyon et déployer des dispositifs similaires sur les autres territoires du PPA | DREAL                           | EPCI (mise en œuvre)<br>ADEME, Région, ATMO, Etat, ALEC                                  |                   |              |
|      |   | RT1.2 Interdire l'usage des appareils de chauffage au bois non performant à horizon 3 ou 4 ans                                      | DREAL UDR                       | ADEME, Région, ATMO, Etat, ALEC, AGEDEN<br>Professionnels de la vente et de l'immobilier |                   |              |
|      |   | RT1.3 Encourager les bonnes pratiques en matière de chauffage au bois, promouvoir l'utilisation de bois de qualité / labellisé      | DREAL                           | ALEC 01, ALEC 69, AGEDEN, acteurs de la filière bois-énergie, FIBOIS, EPCI               |                   |              |
|      | Favoriser la valorisation des déchets verts et faire respecter l'interdiction de brûlage  | RT2.1 Faire respecter les interdictions de brûlage des déchets verts et faciliter l'accès aux alternatives                          | DDT du Rhône                    | Fibois, associations<br>DDT Rhône avec DDT 38/01   |                   |              |
| RT 3 | Soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activités et bâtiments publics | RT3.1 Soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activité et bâtiments publics                                      | Services de l'Etat (à préciser) | ALEC, ALTE ; DDTs, ADEME, DREAL, Réseau consulaire etc.                                  |                   |              |
| RT 4 | Limiter les utilisations de solvants et autres produits d'entretien émetteurs de COV      | RT4.1 Sensibiliser le grand public et les acheteurs publics aux émissions des solvants, peintures et autres produits d'entretien    | DREAL                           | Etat, EPCI, Communes (volet commande publique), Associations                             |                   |              |

# Agriculture : Défis et actions

## Légende



Requis pour préciser les objectifs



Modélisable



Modélisable si données complémentaires

AG



AG2

|   | INTITULE DU DEFI   | ACTIONS  | PORTAGE                        | PARTENAIRES  | RETOUR PARTENAIRE | MODELISATION |
|---|--|--|--------------------------------|--|-------------------|--------------|
| 1 | Diffuser et favoriser les bonnes pratiques pour réduire les émissions de NH3 | AG1.1 Développer l'approche qualité de l'air dans les formations destinées aux agriculteurs  | DRAAF AuRA                     | Chambre d'agriculture du Rhône et autres secteurs de la filière (Arvalis, Fédération des Coopératives, Fonds Vivéa, Association des producteurs bios du Rhône et de la Loire)  |                   |              |
|   |  | AG2.1 Encourager l'adoption de techniques, de matériels et de bonnes pratiques permettant de réduire les émissions des activités agricoles | Chambre d'agriculture du Rhône | Chambres d'agriculture Isère et Ain ; conseillers agricoles ; syndicats d'élevage, Arvalis, Fédération des coopératives ; ADEME ; DDT ; DRAAF ; Conseil régional et conseils départementaux ; Métropole de Lyon ; DDT, DDPP ; ATMO |                   | △            |
|   | limiter les brûlages dans l'agriculture                                      | AG2.1 Limiter les brûlages agricoles et favoriser les pratiques alternatives   | DDT du Rhône                   | DDT et préfecture de l'Ain et de l'Isère ; EPCI, conseils départementaux ; CUMA, Chambre d'agriculture   | ▲                 | △            |

# Mobilité-Urbanisme : Défis et actions

| Légende   |  |
|---|--|
|  | Requis pour préciser les objectifs     |
|  | Modélisable                            |
|  | Modélisable si données complémentaires |

|    |   | INTITULE DU DEFI   | ACTIONS  | PORTAGE  | PARTENAIRES  | RETOUR PARTENAIRE   | MODELISATION  |
|----|---|--|--|--|--|---|---|
| M1 | 1 | Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière        | M1.1 Développer la pratique du covoiturage   | Métropole Lyon, EPCI, Exploitants routiers, SMTAML | Conseil régional, conseils départementaux  |  |    |
|    |   |  | M1.2 Accompagnement le développement des modes actifs de mobilité (vélo, marche)                               | DREAL-UDR  | Métropole de Lyon et autres EPCI, ADEME, Conseil Régional et Conseils départementaux |  |    |
|    |   |  | M1.3 Encourager le report modal et les rabattements vers les TC et ferroviaires                                | SYTRAL   | Conseil régional, SNCF, SMTAML   |   |    |
| M2 |   | Limitier l'accès des véhicules les plus polluants aux zones denses                   | M2.2 Renforcer et étudier l'extension géographique de la ZFE-m de Lyon   | Métropole de Lyon                                  | DDT, DREAL ; SYTRAL ; EPCI et communes voisines ; ADEME                              |   |    |
| M3 |   | Encourager le verdissement des flottes de véhicule                                   | M3.1 Encourager le renouvellement des flottes de véhicules routiers  | ?  | Collectivités, AOM, Conseil Régional, Conseil Départemental                          |  |    |
|    |   |  | M3.2 Soutenir le déploiement de réseaux de bornes de recharge électrique et de stations multi-énergies         | ADEME  | ENEDIS, GRDF, EPCI, Exploitants routiers, acteurs privés                             |  |   |
| M4 |   | Diminuer le trafic routier et limiter la congestion sur certaines sections routières | M4.1 Porter la réflexion à l'échelle du PPA afin d'optimiser le schéma des vitesses maximales autorisées       | DDT du Rhône                                       | DREAL, exploitants routiers  |   |   |
|    |   |  | M4.1 Mettre en place une régulation dynamique des vitesses sur les axes routiers sujets à congestion fréquente | DIR Centre Est                                     | DREAL, DDT69 et 42   |   |   |
|    |   |  | M4.2 Mettre en œuvre des voies réservées (VR2+ et transports collectifs)                                       | DIR Centre Est                                     | Autres exploitants (APRR, Sytral)  |   |  |



# Mobilité-Urbanisme : Défis et actions

## Légende



Requis pour préciser les objectifs



Modélisable



Modélisable si données complémentaires

|        | INTITULE DU DEFI   | ACTIONS  | PORTAGE                                 | PARTENAIRES  | RETOUR PARTENAIRE | MODELISATION |
|--------|--|--|---|--|-------------------|--------------|
| M<br>5 | Diminuer les émissions des modes aérien et fluvial   | M.5.1 Diminuer les émissions des plateformes aéroportuaires  | Aéroport Lyon-St-Exupéry (Vinci)        | Etat / DGAC, compagnies aériennes  |                   | ▲            |
|        |  | M.5.2 Diminuer les émissions associées à la navigation fluviale  | CNR, VNF                                | ADEME, Conseil régional  |                   | ▲            |
| U      | 1 Planifier la ville des courte distance   | U.1.1 Encourager un urbanisme permettant de réduire les besoins de mobilité motorisée  | DDT du Rhône                            | Agences d'urbanisme, porteurs de Scot, collectivités                                       | ▲                 |              |
| U<br>2 | Prévoir un traitement spécifique des secteurs particuliers et ERP sensibles soumis à une qualité de l'air dégradée | U.2.1 Intervenir au cas pas cas sur les bâtiments existants exposés à une qualité de l'air dégradée et limiter l'implantation de nouveaux ERP accueillant un public vulnérable dans les zones exposées à une qualité de l'air dégradée | du territoire (U.2.1)<br>DDT 69 (U.2.2) | ATMO, ADEME, DREAL (U.2.1)<br>DDT 01, DDT 38, ATMO, EPCI et communes du territoire (U.2.2) | ▲                 | △            |



# Communication : Défis et actions

## Légende



Requis pour préciser les objectifs



Modélisable



Modélisable si données complémentaires

|    | INTITULE DU DEFI | ACTIONS  | PORTAGE   | PARTENAIRES | RETOUR PARTENAIRE   | MODELISATION |
|----|------------------|--|---|-------------|---|--------------|
| C  | 1                | Suivre et déployer le plan d'action  | C1.1 Mettre en place une gouvernance pour le suivi régulier des actions   | DREAL UDR   | Tous les porteurs d'action  |              |
|    |                  |  | C1.2 Organiser une communication sur la mise en œuvre des actions et sur les contrôles déployés des différentes interdictions | DREAL       | DDT, Métropole de Lyon, ATMO, collectivités territoriales   |              |
| C2 |                  | Partager les bonnes pratiques aux collectivités locales et au grand public | C2.1 Organiser un management collectif de la communication et de la diffusion des bonnes pratiques                            | DREAL       | Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne, Métropole de Lyon, toute collectivité couverte par le PPA souhaitant s'approprier les enjeux et les actions |              |
| C3 |                  | Contribuer à une meilleure gestion en cas de qualité de l'air dégradée     | C3.1 Faire évoluer le dispositif préfectoral pour la gestion des épisodes de pollution  | Préfecture  |   |              |
|    |                  |  | C3.2 Communiquer sur les mesures prises en situation de la qualité de l'air dégradée  | DREAL UD    | Métropole de Lyon, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne   |              |



# Points restants à approfondir

## ACTIONS A PRECISER

| Actions à préciser   | Porteurs  |
|--|---|
| I.2.2 Renforcer les valeurs limites d'émissions en particules et oxydes d'azote des installations de combustion comprises entre 1 et 50 MW   | DREAL-UDR   |
| I.3.1 Mettre en œuvre des niveaux d'émissions spécifiques pour les carrières et les plateformes de concassage/ recyclage   | DREAL-UDR   |
| I.3.3 Valoriser et diffuser les bonnes pratiques, notamment via la charte Chantier Propre  | F RTP   |
| RT1.1 Poursuivre le fonds Air Bois de la Métropole de Lyon et déployer des dispositifs similaires sur les autres territoires du PPA  | EPCI  |
| RT2.1 Faire respecter les interdictions de brûlage des déchets verts et faciliter l'accès aux alternatives   | DDT Rhône   |
| AG2.1 Limiter les brûlages agricoles et favoriser les pratiques alternatives   | DDT du Rhône  |
| M1.1 Développer la pratique du covoiturage   | Métropole Lyon, EPCI, Exploitants routiers, SMTAML    |
| M1.2 Accompagner le développement des modes actifs de mobilité (vélo, marche)  | DREAL-UDR   |
| M3.1 Encourager le renouvellement des flottes de véhicules routiers  | ?   |
| M3.2 Soutenir le déploiement de réseaux de bornes de recharge électrique et de stations multi-énergies   | ADEME   |
| U.1.1 Encourager un urbanisme permettant de réduire les besoins de mobilité motorisée  | DDT du Rhône  |
| U.2.1 Intervenir au cas pas cas sur les bâtiments existants et limiter l'implantation de nouveaux ERP accueillant un public vulnérable dans les zones exposées à une qualité de l'air dégradée | EPCI et communes du territoire (U.2.1) DDT 69 (U.2.2) |

Besoin d'un retour des parties prenantes sur leur niveau d'engagement sur ces actions

⇒ Pour le Mercredi 21 juillet



# Points restants à approfondir

## INDICATEURS DE SUIVI

- En cours de précision en lien avec ATMO Auvergne Rhône Alpes
- Besoin de retours / avis des pilotes sur les indicateurs pertinents et réalistes à collecter

# Points restants à approfondir

## APPROFONDISSEMENT DU VOLET COÛTS / FINANCEMENT :

- Echanges prévus avec les principaux acteurs financeurs à compter de septembre 2021 :

- Conseil Régional
- ADEME
- Conseils départementaux
- Métropole de Lyon
- EPCI intéressés

**GRAND LYON**  
la métropole

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**RHÔNE**  
LE DÉPARTEMENT

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**AIN**  
le Département

**ADEME**  
AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

...

# Points restants à approfondir

## QUELQUES SUJETS DE FOND A PRECISER :

- Fiche action secteur aérien
- Fiche action rénovation thermique

# Travaux de scénarisation ATMO AuRA

- **Scénario 2027 tendanciel :**
  - . sur la base du descriptif d'évolution du territoire pour 5 ans (sans PPA)
    - fait
- **Scénario 2027 actions PPA :**
  - . avec la mise en œuvre d'actions proposées dans le nouveau PPA
    - les travaux vont démarrer mi juillet 2021. Résultats en émissions fin septembre 2021. Résultats en concentrations et exposition de population mi-novembre 2021.
    - **Urgence pour que le plan d'actions soit validé. Besoin d'éléments caractéristiques pour les actions PPA afin qu'elles soient intégrées dans le scénario 2027 (besoin d'éléments chiffrés pour faire les calculs de gains d'émissions).**
    - **Caractéristiques des actions fi fournir pour mi-juillet**



# Travaux de scénarisation ATMO AuRA

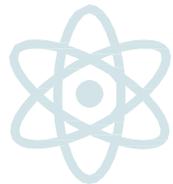
1

Calcul des gains en émissions des actions

2

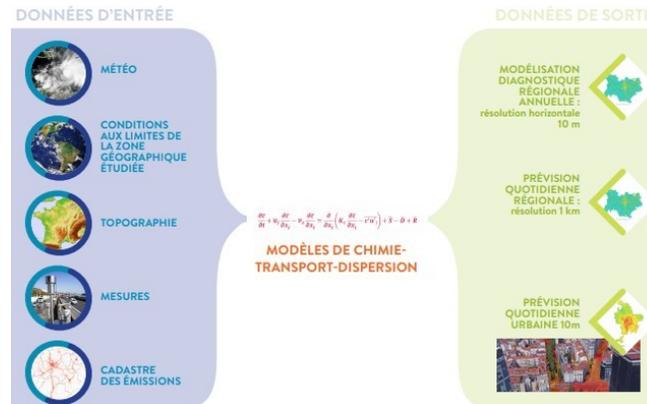


Evaluation des **émissions** de polluants atmosphériques des scénarios



3

Modélisation des **concentrations** de polluants atmosphériques des scénarios



4

Calcul d'exposition de la population



Comparaison des différents scénarios



Mise en évidence des gains associés au PPA3

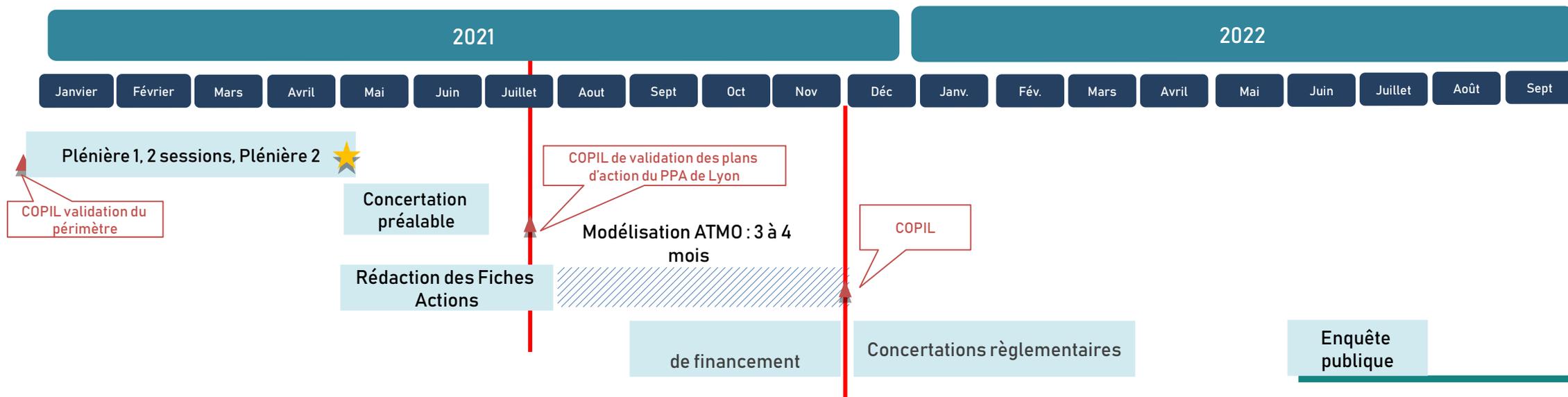


# Agenda

- Mot d'introduction du Préfet et de la Métropole – 14h30-14h45
- Principaux enseignements de la concertation citoyenne – 14h45-15h15
- Présentation du plan d'action du PPA – 15h30-16h45
  - Retour sur le travail réalisé (5')
  - Présentation des modalités de rendus (15')
  - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3 (45')
  - Points restants à approfondir (15')
- Prochaines étapes et calendrier – 16h45-17h00

# Calendrier et prochaines étapes

- Comité de pilotage - validation du plan d'actions PPA3 : Juillet 2021
- Définition Modalités de déploiement et suivi, rédaction du PPA : Printemps – été 2021
- Saisine Autorité Environnementale : fin 2021
- Enquête publique : juin-juillet 2022
- Approbation du PPA 3 : septembre-octobre 2022



D





28 Rue du 4 Septembre, Paris, France

+33 (0)1 43 66 87 27

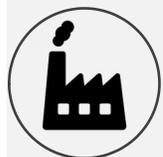
[contact@i-care-consult.com](mailto:contact@i-care-consult.com)



# Annexes



# Industrie : Défis et actions



2

| INTITULE DU DEFI   | ACTIONS  | SOUS ACTIONS   |
|--|--|--|
| <p>I<br/>1 Réduire les émissions canalisées et diffuses des émetteurs industriels soumis à la directive relative aux émissions industrielles</p> | <p>I.1.1 Viser les valeurs basses des niveaux d'émissions autorisées pour les meilleures techniques disponibles (NEA-MTD) et diminuer les émissions diffuses</p>   | <p>I.1.1.1 Viser les valeurs basses des niveaux d'émissions autorisés pour les meilleures techniques disponibles (NEA-MTD) en NO<sub>x</sub>, PM, COV et si besoin SO<sub>2</sub> pour les installations existantes ;<br/>I.1.1.2 Fixer les valeurs basses des NEA-MTD en NO<sub>x</sub>, PM, COV, et si besoin SO<sub>2</sub> pour les installations nouvelles ;</p>  |
| <p>I Réduire les émissions de particules et de NOx des installations de combustion</p>   | <p>I.2.1 Renforcer la surveillance et le suivi des installations (directive MCP)</p> <p>I.2.2 Renforcer les valeurs limites d'émissions en particules et en Nox des installations de combustion comprises entre 1 et 50 MW</p> <p>I.2.3 Réduire les émissions de particules pour les chaudières de puissance comprise entre 0,4 et 1MW</p> | <p>I.2.1.1 Renforcer les contrôles sur les installations de moyenne puissance (contrôles inopinés, contrôles pluriannuels, opérations spécifiques) ;<br/>I.2.1.2 S'assurer de la mise en conformité des installations non conformes</p> <p>I.2.2.1 Interdire l'utilisation des combustibles les plus émetteurs en NOx et poussières pour les installations nouvelles (hors installations de secours fonctionnant moins de 500h/an) ;<br/>I.2.2.2 Réduire les émissions de PM et de NOx des installations nouvelles en abaissant les valeurs limites d'émission (VLE) ;<br/>I.2.2.3 Réduire les émissions des installations existantes et fonctionnant avec des combustibles les plus émetteurs (autres que gaz et hydrogène) comprises entre 20 et 50 MW en visant les valeurs basses des NEA-MTD en NOx, PM</p> <p>I.2.3.1 Réduire les émissions de particules en abaissant les valeurs limites d'émission (VLE) pour les nouvelles chaudières fonctionnant à la biomasse</p> |

# Industrie : Défis et actions



| INTITULE DU DEFI   | ACTIONS   | SOUS ACTIONS  |
|--|---|---|
| <p>3</p> <p>Réduire les émissions diffuses de poussières à chaque cycle de vie des matériaux</p> | <p>I.3.1 Mettre en œuvre des niveaux d'émissions spécifiques pour les carrières et les plateformes de concassage/recyclage en zone PPA</p> <p>I.3.2 Favoriser les bonnes pratiques permettant de réduire les émissions de poussières</p> <p>I.3.3 Valoriser et diffuser les bonnes pratiques, notamment via la charte Chantiers Propres</p> | <p>I.3.1.1 Identifier sur le territoire les exploitants concernés ;</p> <p>I.3.1.2 Prescrire par arrêté préfectoral ou arrêté préfectoral complémentaire la mise en place d'une surveillance des retombées atmosphériques et d'un objectif à atteindre de 0,35 g/m<sup>2</sup>/j en moyenne annuelle glissante ;</p> <p>I.3.1.3 Renforcer les contrôles en matière d'émissions de poussières et de surveillance des retombées atmosphériques sur les sites des carrières et étendre ces contrôles aux plateformes de concassage / recyclage dans la zone PPA.</p> <p>I.3.2.1 Etendre les bonnes pratiques définies dans les carrières aux autres installations du BTP par l'engagement d'entreprises supplémentaires et la signature de charte(s) ;</p> <p>I.3.2.2 Former aux bonnes pratiques les carriers, les acteurs de la filière BTP et TP.</p> <p>I.3.3.1 Encourager les Maîtres d'ouvrages publics sur le territoire du PPA3 à ajouter la prise en compte d'une charte chantier propre / faibles nuisances dans le cahier des charges des marchés publics ;</p> <p>I.3.3.2 Réaliser des contrôles qualité sur la base d'un échantillonnage.</p> |
| <p>4</p> <p>Améliorer la connaissance des émissions industrielles</p>                            | <p>I.4.1 Caractériser la granulométrie des particules émises dans les rejets canalisés</p>  | <p>I.4.1.1 Identifier les émissions concernées ;</p> <p>I.4.1.2 Programmer et réaliser un contrôle inopiné sur ces émissaires en intégrant la caractérisation des différentes particules.</p>   |

# Résidentiel Tertiaire : Défis et actions

RT



1

Diminuer les émissions dues au chauffage au bois

INTITULE DU DEFI

ACTIONS

SOUS ACTIONS

RT.1.1 Favoriser le remplacement des appareils anciens ou non performants de chauffage au bois par la mise en place d'aides

RT.1.1.1 Poursuivre et amplifier le déploiement du fonds Air Bois de la Métropole de Lyon ;  
RT.1.1.2 Déployer de nouveaux FAB sur les EPCI voisins ;  
RT.1.1.3 Prévoir une animation du dispositif et une communication à l'échelle du PPA

RT.1.2 Interdire l'usage des appareils de chauffage au bois non performant à horizon 3 ou 4 ans

RT.1.2.1 Etendre les arrêtés préfectoraux interdisant l'installation des appareils de chauffage au bois peu performants (inférieur à Flamme Verte 7\*) à l'ensemble du territoire du PPA3 ;  
RT.1.2.2 Mettre en place une interdiction d'utilisation des foyers ouverts et d'appareils de chauffage bois non performants ;  
RT.1.2.3 Inciter les notaires à sensibiliser les futurs acheteurs et locataires de biens immobiliers comprenant un équipement de chauffage précédemment cité, sur la réglementation à venir.

RT.1.3 Encourager les bonnes pratiques en matière de chauffage au bois, promouvoir l'utilisation de bois de qualité / labellisé

RT.1.3.1 Sensibiliser les particuliers sur les bonnes pratiques d'utilisation des appareils de chauffage au bois ;  
RT.1.3.2 Promouvoir le développement du bois labellisé / de qualité de la production à l'utilisation.

# Résidentiel Tertiaire : Défis et actions

RT  
2



RT  
3

RT  
4

|  | INTITULE DU DEFI  | ACTIONS   | SOUS ACTIONS   |
|--|---|---|--|
|  | Favoriser la valorisation des déchets verts et faire respecter l'interdiction de brûlage  | RT.2.1 Faire respecter les interdictions de brûlage des déchets verts et faciliter l'accès aux alternatives                       | RT.2.1.1 Renouveler les campagnes de sensibilisation du grand public sur l'interdiction et la pollution induite par les brûlages ;<br>RT.2.1.2 Faciliter l'accès à des broyeurs : mettre en place des broyeurs mutualisés, ou en location par les collectivités, etc.<br>RT.2.1.3 Mettre en place des solutions pour pallier l'éloignement des déchetteries sur certains territoires ;<br>RT.2.1.4 Informer / former les maires sur leur responsabilité en la matière ;<br>RT.2.1.5 Mettre à disposition un PV type pour faciliter la sanction des infractions ; |
|  | Soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activités et bâtiments publics | RT.3.1 Soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activité et bâtiments publics                                   | RT.3.1.1 Déployer des campagnes locales de communication pour accentuer le recours aux plateformes d'aide à la rénovation existantes ;<br>RT.3.1.2 Réaliser une sensibilisation et une communication ciblée vers les propriétaires de logements chauffés au bois et au fioul   |
|  | Limiter les utilisations de solvants et autres produits d'entretien émetteurs de COV      | RT.4.1 Sensibiliser le grand public et les acheteurs publics aux émissions des solvants, peintures et autres produits d'entretien | RT.4.1.1 Sensibiliser le grand public aux émissions des produits domestiques ;<br>RT.4.1.2 Elaborer des outils / modèles permettant d'intégrer dans la commande publique des clauses concernant le recours à des produits et matériaux faiblement émetteurs.   |

# Agriculture : Défis et actions

AG



AG 2

| INTITULE DU DEFI   | ACTIONS  | SOUS ACTIONS  |
|--|--|---|
| <p>1</p> <p>Diffuser et favoriser les bonnes pratiques pour réduire les émissions de NH3</p> | <p>AG.1.1 Développer l'approche qualité de l'air dans les formations et informations destinées aux agriculteurs</p> <p>AG.1.2 Encourager l'adoption de techniques, de matériels et de bonnes pratiques permettant de réduire les émissions des activités agricoles</p> | <p><b>AG.1.1.1</b> Sensibiliser les agriculteurs et divers professionnels et intermédiaires du secteur agricole aux enjeux de la qualité de l'air et aux alternatives disponibles à travers des actions de formation continue ;</p> <p><b>AG.1.1.2</b> Sensibiliser les élèves des établissements d'enseignement agricoles sur les enjeux qualité de l'air à travers une formation initiale intégrée au catalogue de formation</p> <p><b>AG.1.2.1</b> Valoriser et faire connaître des retours d'expérience d'exploitants locaux ;</p> <p><b>AG.1.2.2</b> Réaliser des diagnostics individuels dans les exploitations pour identifier les progrès possibles en matière de réduction des émissions d'ammoniac ;</p> <p><b>AG.1.2.3</b> Favoriser l'adoption de bonnes pratiques d'épandage ;</p> <p><b>AG.1.2.4</b> Favoriser l'adoption de bonnes pratiques d'élevage ;</p> <p><b>AG.1.2.5</b> Accompagner les investissements dans les exploitations en faisant connaître les dispositifs d'aides existants ;</p> <p><b>AG.1.2.6</b> Développer les plans de fumure sur les territoires PPA, dans un contexte de mise à jour du zonage des zones vulnérables</p> |
| <p>2</p> <p>Limiter les brûlages dans l'agriculture</p>                                      | <p><b>AG.2.1</b> Limiter les brûlages agricoles et favoriser les pratiques alternatives</p>  | <p><b>AG.2.1.1</b> Développer des solutions alternatives pour éliminer les déchets verts ;</p> <p><b>AG.2.1.2</b> Mettre à jour les arrêtés d'interdiction de brûlage des déchets verts ;</p> <p><b>AG.2.1.3</b> Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.</p>   |

# Mobilité-Urbanisme : Défis et actions

|   | INTITULE DU DEFI   | ACTIONS  | SOUS ACTIONS  |
|---|--|--|---|
| M<br> | 1<br>Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière | M.1.1 Développer la pratique du covoiturage                                      | <p><b>M.1.1.1</b> Densifier le réseau d'aires de covoiturage, en ciblant en particulier les zones moins bien desservies par les transports en commun ;</p> <p><b>M.1.1.2</b> Encourager la mise en place de lignes de covoiturage organisées ;</p> <p><b>M.1.1.3</b> Sensibiliser le grand public aux bénéfices et aux aides disponibles pour la pratique du covoiturage.</p>   |
|   |  | M.1.2 Accompagner le développement des modes actifs de mobilité (vélo, marche)   | <p><b>M.1.2.1</b> Poursuivre le développement des aménagements cyclables sur la voirie, y compris en augmentant l'offre de stationnement ;</p> <p><b>M.1.2.2</b> Développer et mailler des réseaux cyclables à l'échelle métropolitaine, ainsi qu'en secteur périurbain ;</p> <p><b>M.1.2.3</b> Favoriser l'intermodalité vélo / transports en commun et vélo / rail ;</p> <p><b>M.1.2.4</b> Déployer des aides à l'achat de vélos / vélos électriques / vélos cargos ;</p> <p><b>M.1.2.5</b> Apaiser les circulations, piétonner des zones à enjeu</p> |
|   |  | M.1.3 Encourager le report modal et les rabattements vers les TC et ferroviaires | <p><b>M.1.3.1</b> Compléter l'offre de parcs-relais à l'échelle de l'agglomération et favoriser des rabattements vélos et covoiturage ;</p> <p><b>M.1.3.2</b> Rendre la tarification plus accessible et plus lisible, encourager l'adoption d'une tarification multimodale à une échelle étendue</p>  |
| M<br>2  | 2<br>Limiter l'accès des véhicules les plus polluants aux zones denses             | M.2.1 Renforcer et étudier l'extension géographique de la ZFE-m de Lyon          | <p><b>M.2.1.1</b> Etendre progressivement les interdictions de circulation, notamment aux véhicules légers (VL) ;</p> <p><b>M.2.1.2</b> Etendre le périmètre de la ZFE-m de Lyon ;</p> <p><b>M.2.1.3</b> Déployer les dispositifs d'aides et de dérogation pour accompagner les usagers pénalisés par les interdictions</p>   |
|   |  | M.2.2 Renforcer et étudier l'extension géographique de la ZFEm de Lyon           | GAM   |

# Mobilité-Urbanisme : Défis et actions

M  
3



M  
4

| INTITULE DU DEFI   | ACTIONS  | SOUS ACTIONS  |
|--|--|---|
| Encourager le verdissement des flottes de véhicule                                   | <p>M.3.1 Encourager le renouvellement des flottes de véhicules routiers</p> <p>M.3.2 Soutenir le déploiement de réseaux de bornes de recharge électrique et de stations multi-énergies</p>   | <p>M.3.1.1 Accompagner les entreprises et particuliers dans le renouvellement de leurs véhicules ;</p> <p>M.3.1.2 Inciter les collectivités, administrations et établissements publics à renouveler leurs parcs de véhicules en retenant des objectifs plus ambitieux que le cadre réglementaire ;</p> <p>M.3.1.3 Inciter les acheteurs publics à recourir à un transporteur adhérent à la Charte objectif CO2 lorsqu'elle achète une présentation incluant du transport ;</p> <p>M.3.1.4 Renouveler les flottes de transport public;</p> <p>M.3.1.5 Expérimenter des aides à la démotorisation ;</p> <p>M.3.1.6 Accroître le taux d'équipement des véhicules et vignettes Crit'Air</p> <p>M.3.2.1 Poursuivre le développement des bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire ;</p> <p>M.3.2.2 Favoriser la réalisation de projets de stations multi-énergies sur le territoire</p> |
| Diminuer le trafic routier et limiter la congestion sur certaines sections routières | <p>M.4.1 Porter la réflexion à l'échelle du PPA afin d'optimiser le schéma des vitesses maximales autorisées</p> <p>M.4.2 Mettre en place une régulation dynamique des vitesses sur les axes routiers sujets à congestion fréquente</p> <p>M.4.3 Mettre en œuvre des voies réservées (VR2+ et transports collectifs)</p> | <p>M.4.1.1 Conduire une étude exploratoire permettant d'identifier les sections autoroutières aux abords desquelles le niveau de pollution de l'air pourrait justifier un abaissement de la vitesse maximale autorisée (VMA) ;</p> <p>M.4.1.2 Mettre en œuvre des abaissements ponctuels selon les conclusions de l'étude.</p> <p>M.4.3.1 Mener à bien les différents projets en cours sur certains axes pénétrants de l'agglomération ;</p> <p>M.4.3.2 Déployer une voie réservée bus sur A450</p>   |

# Mobilité-Urbanisme : Défis et actions

M  
5

U



| INTITULE DU DEFI |  | ACTIONS  | SOUS ACTIONS   |
|------------------|--|--|--|
|                  | Diminuer les émissions des modes aérien et fluvial   | M.5.1 Diminuer les émissions des plateformes aéroportuaires  | M.5.1.1 Limiter l'utilisation des APU utilisés pour alimenter les avions en stationnement au sol<br>M.5.1.2 Favoriser le renouvellement des engins de pistes pour des véhicules moins polluants<br>M.5.1.3 Diminuer les émissions au roulage des avions  |
|                  |  | M.5.2 Diminuer les émissions associées à la navigation fluviale  | M.5.2.1 Poursuivre l'électrification des appontements ;<br>M.5.2.2 Augmenter la part modale du transport fluvial dans le transport de marchandise  |
| 1                | Planifier la ville des courtes distances   | U.1.1 Encourager un urbanisme permettant de réduire les besoins de mobilité motorisée  | U.1.1 Promouvoir ces orientations dans les échanges techniques, les porter-à-connaissance et avis rendus par les services de l'Etat sur les documents de planification (SCoT, PLUi, PLU, PLH) ;<br>U.1.1.2 Promouvoir ces orientations dans les échanges techniques, porter-à-connaissance et avis sur les PCAET portés par les EPCI du territoire ;<br>U.1.1.3 Proposer et diffuser une fiche « mobilité et qualité de l'air » dans le cadre de la sensibilisation des bureaux d'études et des collectivités aux problématiques qualité de l'air ;<br>U.1.1.4 Contribuer à l'élaboration et au suivi des plans de mobilité en cours et à venir. |
| U<br>2           | Prévoir un traitement spécifique des secteurs particuliers et ERP sensibles soumis à une qualité de l'air dégradée | U.2.1 Intervenir au cas par cas sur les bâtiments existants et limiter l'implantation de nouveaux ERP accueillant un public vulnérable dans les zones exposées à une qualité de l'air dégradée | U.2.2.1 Faire réaliser les cartes stratégiques Air sur les autres EPCI, en lien avec ATMO ;<br>U.2.2.2 Identifier les bâtiments les plus exposés ;<br>U.2.2.3 Proposer des adaptations de ces bâtiments pour limiter l'exposition des publics accueillis ;<br>U.2.2.4 Pour les projets sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, proscrire l'implantation d'ERP accueillant du public sensible à proximité des zones les plus exposées à la pollution de l'air ;<br>U.2.2.5 Pour les autres projets, éviter l'implantation d'ERP accueillant du public sensible à proximité des zones les plus exposées à la pollution de l'air.      |

# Communication : Défis et actions

|        | INTITULE DU DEFI   | ACTIONS  | SOUS ACTIONS  |
|--------|--|--|---|
| C<br>1 | 1 Suivre et déployer le plan d'action                                      | C.1.1 Mettre en place une gouvernance pour le suivi régulier des actions   | C.1.1.1 Organiser le reporting afin que les pilotes fassent remonter régulièrement et spontanément les niveaux d'avancement pour chacune des actions dont ils ont la charge, et suivre le niveau d'atteinte des objectifs initiaux ;<br>C.1.1.2 Communiquer sur le pilotage des actions, le sens de ces actions et leur niveau d'avancement |
|        |  | C.1.2 Organiser une communication sur la mise en œuvre des actions et sur les contrôles déployés des différentes interdictions | C.1.2.1 Communiquer sur la mise en œuvre des actions auprès des acteurs du PPA ;<br>C.1.2.2 Communiquer sur la mise en œuvre des actions auprès du grand public ;<br>C.1.2.3 Communiquer sur les contrôles déployés des différentes interdictions   |
| C<br>2 | Partager les bonnes pratiques aux collectivités locales et au grand public | C.2.1 Organiser un management collectif de la communication et de la diffusion des bonnes pratiques                            | C.2.1.1 Mettre en place un réseau des collectivités ;<br>C.2.1.2 Développer un plan média impliquant les acteurs concernés  |
| C<br>3 | Contribuer à une meilleure gestion en cas de qualité de l'air dégradée     | C.3.1 Faire évoluer le dispositif préfectoral pour la gestion des épisodes de pollution  | C.3.1.1 Réviser l'arrêté préfectoral zonal de gestion des épisodes de pollution ;<br>C.3.1.2 Réviser les arrêtés préfectoraux départementaux de gestion des pics de pollution   |
|        |  | C.3.2 Communiquer sur les mesures prises en situation de la qualité de l'air dégradée  | C.3.2.1 Mettre en place des actions de communication en cas de qualité de l'air dégradée ;<br>C.3.2.2 Actions de communication spécifiques en cas d'épisodes de pollution   |

